

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18.03.2009

MISE EN PAIEMENT DE LA DISTRIBUTION DE PRIMES D'ÉMISSION LE 24 MARS 2009

Les actionnaires de Compagnie la Lucette réunis en assemblée générale ordinaire le 16 mars 2009 ont approuvé la distribution d'un montant de 2,5 euros par action prélevé sur les postes « primes d'émission ».

Le conseil d'administration a fixé la date de mise en paiement de la distribution au 24 mars 2009.

En conséquence, à partir du 19 mars 2009, à compter de l'ouverture du marché, l'action de Compagnie la Lucette se négociera ex-droit à la distribution de 2,5 euros.

La date à laquelle les positions seront arrêtées par le dépositaire central afin de déterminer les comptes des ayants droits à la distribution de 2,5 euros est fixée au 23 mars 2009 (après clôture du marché et après dénouement).

A propos de Compagnie la Lucette :

Compagnie la Lucette est une société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial (bureaux et entrepôts) qui bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Compagnie la Lucette possède un patrimoine de très grande qualité, de près de 1,9 Mds€, principalement composé de bureaux au coeur des quartiers d'affaires d'Ile de France et d'entrepôts dans plusieurs zones industrielles en France.

Compagnie la Lucette est cotée sur le compartiment B du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000066177 - Mnémonique : MILU - Reuters : MDLL.NT - BLOOMBERG : MIN FP

Contact relations analystes - investisseurs :

Emmanuel GEY
contact@lalucette.com
T. +33 1 42 25 86 86
www.compagnielalucette.com

Contact presse :

Emilie DHELENS
Emilie.Dhelens@eurorscg.fr
T. +33 1 58 47 95 62